



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 07 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 11 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le jeudi 07 octobre 2021, s'est réuni à la salle Marjault en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Roxanne NAKACHE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ donne pouvoir à Madame Véronique BRÉMONT
- Monsieur Mathieu MABROUQUE donne pouvoir à Monsieur Bruno GARREAU
- Madame Marie HENOT
- Madame Sophie LESCORNEZ

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 15

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 septembre 2021

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2021 1110 052 | Convention fixant les modalités de participation financière par l'association A.S Larçay Tennis pour la réalisation des courts de tennis extérieurs |
| 2021 1110 053 | Modification du taux de la taxe d'aménagement |
| 2021 1110 054 | Décision Modificative N°2 : Budget Eau |
| 2021 1110 055 | Demande de classement au titre des Monuments historiques de l'église Saint-Symphorien |

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 septembre 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

20211110 052	Convention fixant les modalités de participation financière par l'association A.S Larçay Tennis pour la réalisation des courts de tennis extérieurs
--------------	---

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les termes de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 1110 053	Modification du taux de la taxe d'aménagement
---------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 3%,

Vu l'avis de la commission finances du 07 juin 2021,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2020 par le Conseil Communautaire de Touraine-Est Vallées,

Après avoir entendu le rapport de Madame Bernadette BONGRAND, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 3,5% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal,
- Décide d'exonérer, conformément à l'article L331-9 du Code de l'urbanisme, les catégories de constructions ou aménagements suivantes :
 - 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ;
 - 2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2011 2211 079 du 22 novembre 2011
- Dit que la présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an reconductible chaque année de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération

2021 1110 054 Décision Modificative N°2 : Budget Eau

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que :

Suite à des dépenses plus importantes que prévues, notamment sur des dépenses d'achat d'eau ou d'entretien, il est donc nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif sous la forme des virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

(Gestionnaire finances)

Chapitre 67 :	- 10 000 €
Chapitre 011 :	+ 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative énoncée ci-dessus.

2021 1110 055 Demande de classement au titre des Monuments historiques de l'église Saint-Symphorien

Vu, le Code du Patrimoine, et notamment les articles L621-1 à L621-22, relatifs au classement des immeubles au titre des monuments historiques,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt patrimonial de l'église,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Demande l'inscription ou le classement au titre des Monuments historiques de l'église Saint-Symphorien de Larçay
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette demande

Informations au Conseil Municipal au titre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions suivantes, au titre de l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal n° 2020 2305 012 en date du 23 mai 2020 :

Fixer, dans la limite d'une augmentation ou d'une diminution maximale de 20%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

Tarifs municipaux 2022 :

<u>Cimetière :</u>		
Concession 15 ans	160 €	
Concession 30 ans	375 €	
Case au columbarium 15 ans	300 €	
Case au columbarium 30 ans	670 €	
Cave urne 15 ans.....	220 €	
Cave urne 30 ans.....	480 €	
Urne Tours 15 ans	330 €	
Urne Tours 30 ans	700 €	
Droit inhumation	0 €	
Dispersion des cendres	70 €	
Dépôt ou scellement d'une urne sur une concession	70 €	
Locations de salles :		
Salle MARJAULT	Habitants de Larçay	Extérieur
. Le week-end (du samedi 10 h au dimanche 18 h) et les jours fériés.....	160 € + c 300 €	400 € + c 300 €
. Un jour en semaine hors veille de jour férié (de 9 h à 9 h).....	85 € + c 180 €	170 € + c 180 €
Chauffage pendant la période de chauffe ➤ A la journée	15 €	15 €
Gratuit pour les associations communales		
Salle LOUIS XIII + Camille CLAUDEL	Artiste Larcéen	Groupement d'artistes ou artiste extérieur
Semaine (vendredi à vendredi).....	65 € + c 180 €	90 € + c 180 €
Week-end (vendredi à dimanche).....	40 € + c 180 €	60 € + c 180 €
Salle F. MITTERRAND	Habitants de Larçay	Extérieur
<u>Location :</u>		
Un jour de 9 h à 9 h le lendemain.....	400 €	800 €
. Week-end	500 €	1000 €
. Demi-journée 4 h maximum	300 €	
. Extension dojo exclusivement en période estivale	200 €	275 €
. Caution	500 €	500 €
. Forfait chauffage pendant la période de chauffe par tranche de 24h	60 €	60 €
Gratuit pour les associations communales		

Eau :	
Facturation branchement sans compteur	1120,00 €
Fourniture et pose du compteur 3 m3	150,00 €
Fourniture et pose du compteur 5m3.....	190,00 €
Pose d'un col de cygne	24,00 €
Branchement assainissement	Sur devis
Participation Assainissement Collectif	1375,00 €
Tarif Tennis : pour les Larcéens non adhérents, à l'heure	
Bords du Cher	9,00 €
Tarifs photocopies :	
Simple A4	0,15 €
Recto-verso A4	0,25 €
Simple A3	0,25 €
Recto-verso A3	0,40 €
Forfait passages A4 80g BLANC pour les associations sauf Larçay Accueil (si papier couleur : à fournir par l'association et pris en compte sur le forfait passage)	2 200 passages
Forfait passages A4 80g BLANC pour Larçay Accueil (si papier couleur : à fournir par l'association et pris en compte sur le forfait passage)	6 600 passages
Location de jardin : m ² (eau comprise)	0,40 € / m ²
Prix de l'heure des travaux communaux en régie (budget commune, eau, assainissement) :	
Main d'œuvre	35,00 €
Camion (avec main d'œuvre).....	65,00 €
Tractopelle (avec main d'œuvre).....	65,00 €
Tracteur (avec main d'œuvre).....	55,00 €
Prix de l'heure du tarif de nettoyage pour incivilités et des dépôts sauvages de déchets	
Tarif évacuation de dépôt sauvage ou autre (forfait jusqu'à une tonne)	200,00 €
Tonne supplémentaire	100,00 €
Tarif horaire pour nettoyages divers (incivilités)	70,00 €
Tarif Spectacles :	
Tarif exceptionnel	18,00 €
Plein tarif	12,00 €
Comité entreprise/étudiant	9,00 €
Tarif spécial	6,50 €
Tarif base/groupe scolaire	3,50 €
Droit de place	
Mètre linéaire de l'étalage ou du camion, par jour d'occupation	0,50 €

Crédits scolaires (par enfant) :	54,50 €
Répartition des charges de fonctionnement des écoles Communes situées en dehors du canton :	921€ par élève scolarisé en classe maternelle 551€ par élève scolarisé en classe élémentaire
Communes de Veigné et Esvres :	275,50€ par élève scolarisé en classe élémentaire 460,50€ par élève scolarisé en classe maternelle
Restaurant scolaire :	
Enfant maternelle/élémentaire.....	3,35 €
Personnel communal.....	3,35 €
Adulte et repas exceptionnel.....	4,20 €
PAI	1,55 €
Surveillance des devoirs :	
De 16h30 à 17h45.....	1,00 €

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Création le 1^{er} octobre 2021 d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses

Monsieur le Maire lève la séance à 19h38.

Le Maire,

 Jean-François CESSAC

Le secrétaire de séance,

 Jean-Marie RENAUDEAU